

# CHARTRE



## de modération des réseaux sociaux de la Ville de Belley

La Ville de Belley est présente sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube et LinkedIn) afin de partager des informations fiables sur la vie municipale, les services, les projets et les événements locaux.

Ces espaces sont ouverts à toutes et à tous. Ils ont vocation à favoriser les échanges, les questions et la participation citoyenne dans un cadre respectueux et constructif.

Cette charte s'applique à l'ensemble des comptes officiels de la Ville de Belley ainsi qu'aux pages de ses services et établissements (médiathèque, conservatoire, CCAS, L'Intégral).

En interagissant sur ces espaces, vous acceptez les règles de la présente charte et vous engagez à contribuer à la qualité des échanges.

### 1. Objectifs des espaces d'échange

- Réagir aux publications
- Poser des questions
- Partager des avis et expériences
- Échanger avec les autres utilisateurs

La Ville de Belley veille à garantir un espace d'expression public, respectueux et accessible à tous.

### 2. Règles de bonne conduite

Afin d'assurer des échanges agréables et compréhensibles, nous vous remercions de :

- Rester en lien avec le sujet abordé
- Vous exprimer de manière claire et compréhensible (langue française privilégiée, éviter le langage SMS et les abréviations)
- Faire preuve de courtoisie et de respect envers les autres utilisateurs
- Ne pas écrire en majuscules (qui peuvent être perçues comme agressives)
- Vérifier les informations que vous partagez afin d'éviter la diffusion de fausses informations
- Respecter les droits d'auteur, le droit à l'image et la vie privée
- Ne pas publier de données personnelles (numéro de téléphone, adresse, e-mail, etc.)

Chaque commentaire publié s'apparente à une prise de parole publique : il engage la responsabilité de son auteur.

### 3. Modération des contenus

Les contributions sont publiques et peuvent faire l'objet d'une modération a posteriori.

La Ville de Belley se réserve le droit de masquer ou supprimer, sans préavis, tout contenu non conforme

à la loi, aux règles des plateformes ou à la présente charte.

En cas de manquements répétés, l'utilisateur pourra être exclu de la page.

## 4. Contenus interdits

Sont notamment interdits (liste non exhaustive) :

- Les propos incitant à la haine, à la discrimination ou à la violence (racisme, sexisme, homophobie, etc.)
- Les contenus diffamatoires, injurieux, insultants, agressifs ou constitutifs de harcèlement
- Les messages à caractère pornographique, obscène ou choquant
- La négation de crimes contre l'humanité ou l'apologie de crimes
- La diffusion de fausses informations ou de rumeurs
- Les atteintes à la vie privée ou le partage de données personnelles
- Les contenus portant atteinte à l'image de la collectivité, de ses élus, agents ou services
- Les messages hors sujet, répétitifs ou assimilables à du spam
- Les publications à caractère publicitaire, commercial ou de prosélytisme
- Les liens vers des contenus illégaux
- L'incitation à des activités illégales (piratage, drogues, etc.)

## 5. Bonnes pratiques pour des échanges de qualité

Pour favoriser un dialogue constructif :

- Respectez les opinions différentes des vôtres
- Argumentez vos propos sans attaquer les personnes
- Évitez les messages répétitifs ou les copier-coller
- Ne nourrissez pas les provocations (trolls)
- Privilégiez des échanges utiles à tous

## 6. Responsabilité et évolution de la charte

La Ville de Belley se réserve le droit de modifier la présente charte à tout moment, afin de l'adapter aux évolutions légales ou aux usages des réseaux sociaux.

Cette charte complète les conditions d'utilisation propres à chaque plateforme.

**En participant aux échanges, vous contribuez à faire de ces espaces des lieux d'information et de dialogue respectueux pour tous.**